

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

2021-2022

## SERVICE AUX DÎNEURS



# Service aux dîneurs

## INTRODUCTION

L'école Monseigneur-Gilles-Gervais offre le service aux dîneurs depuis plusieurs années. Ce service est géré par le service de garde et la surveillance est assurée par une équipe qualifiée.

### Le midi



Les surveillantes voient à ce que la période du repas se déroule dans un climat où le calme et la bonne humeur sont privilégiés. Après le repas, les enfants participent à des activités à l'extérieur. Nous allons à l'extérieur même s'il pleut. Votre enfant doit avoir un manteau de pluie, des bottes de pluie et être vêtu convenablement pour jouer à la pluie. Il est important que chaque enfant prenne de l'air sur l'heure du midi.

Le service aux dîneurs est en fonction dès la première journée de fréquentation scolaire des élèves et ferme ses portes lors de la dernière journée de fréquentation scolaire des élèves. De plus, ce service n'est pas offert lors des journées pédagogiques.

(Ratio = un adulte pour 34 élèves)

### Horaires des dîners :

Précolaire :	11 h 20 à 12 h 40
Primaire :	11 h 45 à 13h10

## Santé et sécurité...

### Repas

La boîte à lunch doit être identifiée au nom de l'enfant.

Soucieux de l'importance d'une bonne alimentation et tout en respectant la politique alimentaire, nous recommandons aux parents de n'y inclure que des aliments nutritifs.

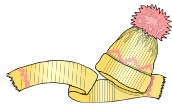
Compte tenu des risques d'allergies ou d'intolérance alimentaire, nous n'acceptons pas d'échange de nourriture entre les enfants et nous suggérons aux parents d'exclure de la boîte à lunch tous les aliments composés d'**arachides ou de noix**.

**Seuls les repas froids ou thermos sont autorisés**, il est essentiel de prévoir un **refroidisseur** dans la boîte à lunch.

Un service de traiteur est offert aux parents qui le désirent. Le traiteur est Les P'tits chefs et pour commander les repas et créer votre compte, vous devez utiliser ce lien : <https://lespetitschefssa.com/>. **Si votre enfant a un traiteur, vous devez fournir les ustensiles.**

Les parents doivent mettre dans la boîte à lunch tous les **ustensiles** nécessaires puisque nous ne les fournissons pas.

## Tenue vestimentaire



Puisqu'il y a des périodes de jeux à l'extérieur, l'enfant doit être vêtu convenablement, selon la température et la saison. **Nous allons à l'extérieur même s'il pleut. Votre enfant doit avoir un manteau de pluie, des bottes de pluie et être vêtu convenablement pour jouer à la pluie. Il est important que chaque enfant prenne de l'air sur l'heure du midi.**

## Journées pédagogiques

Des sorties sportives, culturelles ou éducatives ainsi que des activités (journée pédagogique maison) au service de garde sont à l'ordre du jour lors de ces journées. Le feuillet contenant les dates et coûts des journées pédagogiques vous est remis en début d'année scolaire. Vous recevrez un courriel pour chacune des journées pédagogiques contenant un lien pour y inscrire votre enfant ainsi que les informations reliées à cette journée.

**Tous les détails sont dans les règles de fonctionnement des journées pédagogiques**

## Maladie



Les parents sont tenus de garder leur enfant à la maison lorsqu'il présente un ou plusieurs symptômes importants de maladie (température élevée, vomissements, maux de ventre ou de tête, maladie contagieuse, etc.). Cette politique est nécessaire pour éviter la contagion aux autres élèves et adultes de l'école.

Tout enfant déjà présent au service aux dîneurs présentant des symptômes importants de maladie sera retourné chez lui après que le parent ait été avisé.

## Médicaments

Il est interdit aux intervenants d'administrer des médicaments sans la prescription médicale et le consentement écrit des parents. À cet effet, des formulaires d'autorisation pour l'administration des médicaments sont disponibles au service de garde.

## Absences



Lorsque l'enfant doit s'absenter de l'école et par le fait même, du service des dîneurs, **les parents doivent aviser seulement l'école au (450) 653-7610, poste 0**

Si vous prévoyez que votre enfant sera absent seulement au service des dîneurs, veuillez aviser le service de garde **avant 10 h**, par courriel : [garde.gervais@csp.qc.ca](mailto:garde.gervais@csp.qc.ca) ou au (450) 653-7610 poste 6

## Les frais...



### Inscription

Afin que l'enfant puisse bénéficier du service aux dîneurs, un formulaire d'inscription (**même formulaire que celui du service de garde**) doit être complété par les parents. De plus, ils doivent s'assurer de la mise à jour des renseignements consignés dans ce formulaire d'inscription.

### Frais de fréquentation du service aux dîneurs

#### Fréquentation régulière 2 à 5 jours par semaine

Coût par année (par enfant de la famille) : **(Coût établi par le C.S.S.P.)**

Premier et deuxième enfant :	317\$
Troisième enfant :	158.50\$
Quatrième enfant :	gratuit

#### Dîneurs sporadiques (1 jour par semaine) – occasionnels – une semaine sur deux

Les élèves utilisant le service de 1 jour par semaine ou de façon occasionnelle sont facturés au prix de : « **dîneurs occasionnels** ».

**Coût : 4.25 \$ / jour** (maximum 317 \$ / année)

**Coût : 158.50 \$ / année** (une semaine sur deux (**garde partagée**))

## **Facturation et paiement**

**Les paiements par Internet via votre institution bancaire sont possibles.**

Une facture mensuelle est envoyée par courriel chaque début de mois couvrant le mois précédent.

Les paiements par chèque doivent être faits à l'ordre de : Centre de services scolaire des Patriotes (C.S.S.P.) et serviront de reçus temporaires.

Il est important d'inscrire sur chaque chèque, **en bas à gauche**, le nom de l'enfant ainsi que son numéro de dossier du service de garde.

Nous demandons d'utiliser des enveloppes différentes et identifiées pour chaque type de paiement ou mémo. Ex. service de garde, enseignant (e), école sortie, etc...



## **Reçus pour impôt**

En février de chaque année, un reçu global et officiel est émis par le service de garde à la personne qui fait les paiements (signataire des chèques ou qui utilise le numéro de référence identifié sur l'état de compte). Ce reçu d'impôt sera disponible sur le Mozaik portail parent dans l'onglet finance. Le numéro d'assurance social est obligatoire afin d'obtenir ces reçus.

## **Changement dans l'horaire de fréquentation**

Les parents qui prévoient changer les journées de fréquentation de leur enfant doivent nous en aviser deux semaines à l'avance. Les frais sont maintenus lorsque l'enfant est absent pour des vacances.

## **Cessation de fréquentation**

La technicienne du service de garde doit être avisé par écrit, deux semaines à l'avance, lorsque les parents retirent leur enfant du service aux dîneurs temporairement ou pour toute l'année.

## **Comportement**

Le service aux dîneurs applique le même code de vie que l'école. Afin de préserver un climat sain et harmonieux, la directrice de l'école se réserve le droit de suspendre ou d'exclure un enfant qui, par son comportement, perturbe le bon fonctionnement de ce service. Des avis sont émis et remis aux parents de l'enfant concerné avant d'en arriver à la suspension ou l'exclusion du service de garde.

Si l'enfant contrevient à une règle, il y a, dans un premier temps, une intervention par sa surveillante, puis, si nécessaire, une intervention est faite par la technicienne du service de garde. Il peut arriver, à l'occasion, que la direction intervienne. Les parents sont toujours informés des actions qui sont prises dans les cas majeurs. Si l'enfant persiste dans cette attitude, il peut se voir refuser l'accès au service aux dîneurs, pour une période donnée.

Line Noël  
Technicienne du service de garde  
et du service aux dîneurs  
Téléphone : 450 653-7610 poste 6  
Courriel : [garde.gervais@csp.qc.ca](mailto:garde.gervais@csp.qc.ca)

Nathalie Couillard  
Directrice